

**DU 2 mars**

... **À**

**LA VICTOIRE**

**BULLETIN DES LUTTES**



## Une seule réponse s'impose, la mobilisation !

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, UNL) ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points.

Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Deux motions de censure sont désormais déposées, et imposent au gouvernement de s'expliquer par un discours de politique générale.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF appellent à poursuivre les actions sans relâche, sous toutes les formes décidées localement. Elles appellent à multiplier partout localement des rassemblements dès lundi 2 mars, et à organiser des manifestations devant les préfectures et sous-préfectures le mardi 3 mars, y compris par le recours à la grève, au moment de ce passage en force au parlement, afin de signifier massivement avec force le rejet de ce texte.

Les mobilisations massives très importantes initiées depuis le 5 décembre n'ont pas été entendues par ce gouvernement mais le poussent à la faute.

Elles poursuivent et amplifient, dans ce cadre, la construction d'une grande journée de grève interprofessionnelle et de manifestations dans tout le pays mardi 31 mars pour mettre en échec ce projet de loi ainsi que les suites si nécessaire.

Montreuil le 2 mars 2020

### Quelques-uns des rdv de ce lundi 2 mars

- ABBEVILLE : 18h Mairie
- AMIENS : 18h Mairie
- ALBI : 17h30 place du Vigan
- ANGOULEME : 18h Mairie
- AURILLAC : 18H Place de la mairie
- AUXERRE : 18H Place de la mairie
- BERGERAC : 18h Palais de Justice
- BEZIERS : 18h Sous-Préfecture
- BOURG EN B. : 18h Préfecture
- BREST : 18h Place de la Liberté
- CASTRES : 17H30 Place Soult
- CHATEAUBRIANT : 18h mairie
- CLERMONT FERRAND : 17h30 Préfecture
- DIEPPE : 17H Sous-préfecture
- DIGNE-LES-BAINS : 18h préfecture
- DUNKERQUE : 18h devant la sous-préfecture, rue Thiers
- EPINAL : 18H devant la préfecture
- FORBACH : 17H devant la sous-préfecture
- GRENOBLE : 17h Préfecture
- LANNION : 18h place Marchallac'h
- LE HAVRE : 18H Hôtel de Ville
- LE MANS : 17h30 Préfecture
- LYON : 18H Préfecture
- MÂCON : 18H Permanence député Dirx 16 rue Lamartine
- MARSEILLE : 18 h Préfecture de région
- MENDE : 18h Place Urbain V
- METZ : 17h Préfecture
- MILLAU : 17h30 devant sous-préfecture
- MONTAUBAN : 18H30 Préfecture
- MONTPELLIER : 18h CPAM
- NANCY : 18h Place Maginot
- NANTES : 18h Préfecture
- NIORT : 18h place de la Brèche
- PARIS : 18 h place de la République
- PAU : préfecture 19 h
- PERIGUEUX : 18h Palais de Justice
- RODEZ : 17h devant préfecture
- ROUEN : 18H Hôtel de Ville
- SAINT-DIE : 18H Sous-préfecture
- ST NAZAIRE : 18h Sous-préfecture
- SARLAT : 18h Place gde Rigaudie
- SARREBOURG : 17 H Sous-préfecture
- SARREGUEMINNES : 17H sous-préfecture
- SARREBOURG : 17 H Sous-préfecture
- St-Dié : 18H Sous-préfecture
- THIONVILLE : 17H sous-préfecture
- TOULOUSE : 17h30 Préfecture
- VALENCE : 18h30 Gare
- VILLEFRANCHE SUR SAONE : 17h30 sous-préfecture

Etc. Etc.

NON AU 49.3